

Communiqué de Presse

Le Groupe CFL signe la Charte de la Diversité Luxembourg

Luxembourg, le 7 octobre 2020 – Le mardi 6 octobre 2020, le Groupe CFL a signé la Charte de la Diversité Luxembourg lors d'une cérémonie organisée en ligne, en présence de la ministre de la Famille et de l'Intégration, Corinne Cahen, et d'autres entreprises nationales.

Le Groupe CFL rejoint ainsi un groupe de plus de 180 entreprises signataires depuis le lancement de la charte. Établie au niveau national, la Charte de la Diversité Luxembourg a pour objectif d'inciter les entreprises à respecter et à promouvoir la diversité. Et cela en allant au-delà des obligations légales et réglementaires de non-discrimination.

Par la présence d'une multitude de collaborateurs, de cultures, de métiers ou encore d'activités, la diversité se vit au quotidien au sein du Groupe CFL. L'ensemble des personnalités, idées, parcours et savoir-faire, sont une richesse et permettent aux CFL d'innover au service de leurs clients.

De nombreuses pratiques et actions ont été mises en place ayant toutes un impact direct ou indirect en matière de diversité : processus de recrutement, de mobilité et d'onboarding, filières d'apprentissage, nouveaux modèles collaboratifs et d'innovation, formations et développements de compétences, cadre de non-discrimination, aménagements de postes de travail, et bien d'autres.

Cette signature souligne l'engagement continu du Groupe en faveur de la diversité, porté aussi par les valeurs « CORE²» du Groupe CFL – pour Coopération, Ouverture, Respect, Excellence et Exemplarité.

En signant la Charte de la Diversité Luxembourg, le Groupe CFL s'engage à :

- Sensibiliser, former et impliquer les décideurs et collaborateurs aux enjeux de la diversité en tant que source d'enrichissement, d'innovation, de progrès et de cohésion sociale.
- Définir une politique de diversité et mettre en œuvre des pratiques et plans d'actions qui intègrent consciemment la gestion des différences individuelles des personnes.
- Décliner les principes d'égalité des chances et de promotion de la diversité tant dans les processus de décision et de gestion de l'entreprise que dans la gestion de ses ressources humaines.



- Évaluer régulièrement ces pratiques, leurs résultats et leurs effets.
- Communiquer à l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise les engagements pris et les résultats concrets des actions menées.
- Encourager l'ensemble de ses partenaires à également œuvrer en faveur de la non-discrimination et de la promotion de la diversité.

La Charte de la Diversité est portée par IMS Luxembourg, réseau dont le Groupe CFL est un membre actif, permettant d'avancer très concrètement aux côtés d'autres entreprises sur les différentes thématiques de responsabilité sociale des entreprises (RSE).